



Convocation a la brigade des affaires financiere

Par **marie33110**, le **15/02/2015** à **19:21**

Bonjour,

Je viens demander comment pui je faire et faut t'il un avocat ??

Et est ce que j'encours la garde a vue et la prison?

mon casier est vierge jamais fait quoi que ce soit et j'ai 50ans invalide handicapée et dépressif
c'était juste parce que j'en avait marre de ne pas recevoir mes sous .

Explications j'ai émis des chèques sans provision puis déposée plainte pour vol au poste de
police

quelques temps après j'ai refait un autre chèque chez moi a un informaticien qui a été refusé
par ma banques

ce monsieur a déposé plainte sans préavis sans que je soit au courant , malgré sa j'ai
envoyée un mandat qui a ce jour est toujours a la poste il a du refusé de prendre le mandant
car j'ai l'accusé de réception qui ne reviens pas .

et hier je reçois un convocation de la brigade financière ou c'est marquer rdv pour une
audition en vue complémentaires suite à votre plainte .

que faire?? répondez svp

merci j'ai peur